



REPRESENTATION EQUILIBREE FEMMES / HOMMES 2022 – EUROVIA MANAGEMENT

La loi « Rixain » du 24 décembre 2021 a créé une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des grandes entreprises.

Les entreprises qui emploient au moins 1000 salariés doivent donc désormais calculer et publier leurs écarts éventuels de représentation chaque année.

Ecarts de représentation femmes/hommes pour Eurovia Management au titre de l'année 2021

Données permettant d'apprécier les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes	Femmes	Hommes	TOTAL GENERAL
Pourcentage parmi l'ensemble des cadres dirigeants	4,95 %	95,05 %	100 %
Pourcentage parmi l'ensemble des membres des instances dirigeantes (CODIR)	9,09 %	90,91 %	100 %

